STATE STREET GLOBAL ADVISORS

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

State Street Japan ESG Screened Index Equity Fund (le « Fonds »), un compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited.

Catégorie d'actions : B Shares (ISIN LU1159239869)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement L'objectif du Fonds consiste à répliquer la performance du marché d'actions japonais.
Politique d'investissement Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).
La politique d'investissement du Fonds consiste à répliquer la performance de l'Indice MSCI Japan ex UNGC and CW Index (ou tout autre indice déterminé de temps à autre par les Administrateurs pour répliquer dans une large mesure le même marché que l'Indice) d'aussi près que possible tout en cherchant à minimiser autant que possible l'écart de suivi entre la performance du Fonds et celle de l'Indice.
L'Indice mesure la performance des actions japonaises. Les titres sont pondérés par la capitalisation boursière ajustée du flottant et ce, après l'exclusion de certains titres sur la base d'une évaluation de leur conformité aux critères ESG, c'est-à-dire qu'ils sont exclus en cas de non-respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (normes internationales relatives à l'environnement, aux droits de l'homme et aux communautés, aux droits du travail et aux chaînes d'approvisionnement, aux clients et à la gouvernance) et s'ils sont liés à des activités relatives aux armes controversées. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la sous-section « Filtrage ESG » de la section « Investissement ESG » du Prospectus.
Le Gestionnaire d'investissement investira, pour le compte du Fonds, en utilisant la Stratégie de réplication, telle que définie plus en détail à la section « Stratégies d'investissement » du Prospectus, principalement dans les titres composant l'Indice, à tout moment conformément aux restrictions d'investissement exposées dans le Prospectus. Dans des circonstances exceptionnelles, le Gestionnaire d'investissement peut également investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice mais dont il estime que les caractéristiques de risque et de distribution sont similaires à celles des titres de l'Indice.
Le Gestionnaire d'investissement intègre le Risque de durabilité dans ses décisions d'investissement, comme décrit plus en détail dans la sous-section « Intégration ESG » de la section « Investissement ESG » du Prospectus.
Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le présent Fonds investira uniquement dans :

- des actions et titres apparentés à des actions ;
- d'autres fonds ;
- des actifs liquides ; et
- des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et d'investissement. Ils se limiteront à des swaps, des options, des contrats à terme standardisés (futures) et des contrats de change à terme.

Le Fonds peut prêter jusqu'à 40 % des titres qu'il détient.
Les actions du Fonds sont libellées en yen.
Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.
Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions lors de tout jour ouvrable au Luxembourg et au Royaume-Uni (autre que les jours où les marchés financiers concernés sont fermés et/ou le jour précédant un tel jour à condition qu'une liste de ces jours de fermeture de marché soit publiée pour le Compartiment sur **www.ssga.com**) ; et tout autre jour à l'entière discrétion des Administrateurs (agissant dans les limites du raisonnable) pour autant que les Actionnaires en soient notifiés à l'avance.
Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.
Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Avertissement concernant les risques La catégorie de risque susvisée ne représente pas une mesure des plus ou moins-values, mais de l'amplitude historique des hausses et des baisses du rendement du Fonds.
Par exemple, un fonds dont le rendement a enregistré des hausses et des baisses significatives appartiendra à une catégorie de risque plus élevée, tandis qu'un fonds dont le rendement a enregistré des hausses et des baisses moins importantes appartiendra à une catégorie de risque plus basse.
Un fonds appartenant à la catégorie la plus basse (c'est-à-dire, la catégorie 1) n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Puisque la catégorie de risque du Fonds a été calculée à partir des données historiques, il est possible qu'elle ne représente pas une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque du Fonds indiquée n'est pas garantie et est susceptible de changer à l'avenir.
Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ? Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 6 car son rendement a connu historiquement des variations très élevées à la hausse comme à la baisse.
Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.
Risque lié à la couverture de change : Les couvertures font parfois l'objet d'équivalences imparfaites entre l'opération de couverture et le risque que l'on tente de couvrir. Rien ne garantit que les opérations de couverture du Fonds seront efficaces. Comme le but de la couverture de change consiste à réduire ou éliminer les pertes entraînées par des variations de taux de change, elle peut également réduire ou éliminer les plus-values lorsque la devise dans laquelle le Fonds est libellé s'apprécie.
Risque indiciel : Il est possible que le rendement du Fonds ne corresponde pas au rendement de l'Indice. La capacité du Fonds à répliquer l'Indice sera influencée par les dépenses du Fonds, le montant de liquidités et équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et la fréquence et le moment auquel les achats et les ventes de participations dans le Fonds sont réalisés. Le Gestionnaire d'investissement peut tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble des titres qui composent l'Indice, ou dans certains titres n'étant pas compris dans l'Indice, ce qui est susceptible d'accroître le risque d'écart entre le rendement du Fonds et celui de l'Indice.
Intégration des Risques liés à la durabilité : l'intégration des Risques liés à la durabilité dans le processus d'investissement du Fonds ne garantit pas l'atténuation de tout ou partie de ces risques. Toute détérioration du profil financier d'un investissement sous-jacent en raison d'un Risque lié à la durabilité peut avoir un impact négatif équivalent sur la Valeur nette d'inventaire et/ou la performance du Fonds investi.
Risque lié à la classification du Fonds au titre du Règlement SFDR : le Règlement SFDR est progressivement entré en vigueur à partir du 10 mars 2021 et impose de nouvelles obligations en matière de publication d'informations aux participants des marchés financiers. À la date du Prospectus, les normes techniques de réglementation (de niveau 2) du Règlement SFDR ont été publiées mais ne sont pas adoptées par la Commission européenne, et certains concepts récemment introduits par le Règlement SFDR ne font pas actuellement l'objet de normes d'exécution centralisées, de directives locales ou de pratiques de marché établies. Le Fonds a été évalué et classé de bonne foi sur la base des informations pertinentes actuellement disponibles. Compte tenu de l'évolution de ces normes et directives, les informations relatives au Règlement SFDR et la **classification** de l'**Article 8** indiquée dans le Supplément et sur le site Internet sont susceptibles d'être modifiées et peuvent ne plus s'appliquer.
Risque lié au prêt de titres : Si le Fonds réalise des prêts de titres, il existe un risque que l'emprunteur n'honore pas ses obligations de restituer des titres équivalents aux titres prêtés. Cela expose le Fonds au risque de contrepartie. Dans ce cas, le Fonds pourrait également connaître des retards lors de la récupération des titres et peut subir des pertes en capital. Le Fonds

pourrait également perdre de l'argent si la valeur des garanties détenues en échange des titres prêtés diminue.
Risque de Catégorie d'actions : Il n'y a pas de séparation des passifs entre les Catégories du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de garantir que les plus/moins-values sur stratégie de couverture de change et les frais des instruments dérivés y étant associés soient imputés exclusivement à la Catégorie à laquelle ils s'adressent, mais les transactions pourraient entraîner des dettes pour d'autres Catégories.
Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

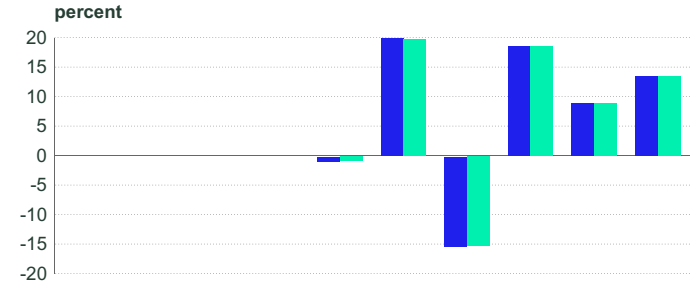
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	2,00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,10 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.
Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du Prospectus ainsi qu'au Supplément du Fonds.

Performances passées



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
					-0.8	19.9	-15.2	18.5	8.8	13.5
					-0.7	19.8	-15.1	18.5	8.8	13.5

State Street Japan ESG Screened Index Equity Fund B Shares (LU1159239869)
Index

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.
Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.
Le Fonds a été lancé en septembre 2015.
Les Actions de catégorie B ont été lancées en septembre 2015.
Les performances passées ont été calculées en yen et sont exprimées sous la forme d'une variation en pourcentage de la Valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

Informations pratiques

Dépositaire State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.
Autres Informations Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du Prospectus, de ses Suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web **www.ssga.com**. Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.
Il est possible de se procurer sans frais le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les statuts constitutifs de la société ainsi que les rapports annuels et semestriels auprès du représentant en Suisse, State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich. L'agent payeur de la Société en Suisse est State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich.
Politique de rémunération Les détails de la politique de rémunération actualisée de State Street Global Advisors Europe Limited sont disponibles sur **www.ssga.com**. Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.
Publication de la Valeur liquidative La Valeur Liquidative par action est disponible sur **www.ssga.com** et au siège social de la société.
Fiscalité Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité La responsabilité de State Street Global Advisors Europe Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.
Conversion entre compartiments Les actionnaires peuvent convertir leurs actions en une autre catégorie d'actions du même Compartiment. La Section « Échange » du Prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre catégories d'actions. Les critères d'admissibilité de la Catégorie d'actions sont énumérés dans la Section « Catégories d'actions » du Prospectus.
Toute demande de conversion d'actions d'un Compartiment à un autre sera considérée comme un rachat d'un Compartiment suivi par une souscription d'un autre Compartiment.
Séparation des Actifs et des Passifs State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.
Réglementations relatives à la communication d'informations en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulations, « SFDR ») Les informations décrivant la manière dont State Street Global Advisors Europe Limited prend en compte les risques de durabilité lors du processus d'investissement adopté dans le cadre de sa gestion du Fonds sont disponibles dans le Prospectus ou sur notre site Internet **www.ssga.com**.

Ce Fonds est agréé Luxembourg et supervisé par Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). State Street Global Advisors Europe Limited est une Société agréée par Central Bank of Ireland, sous le n° 49934. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.